



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 avril 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Mars 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 9 avril 2002

**Prise en charge par la Ville de Niort des frais de déplacement d'une
délégation à ATAKPAME**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard
JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY,
Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2002

DELIBERATION D20020101

Vie Associative/Jumelages

**Prise en charge par la Ville de Niort des frais de déplacement
d'une délégation à ATAKPAME**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 8 avril 2002, vous avez approuvé le principe de la prise en charge par la Ville des frais de déplacement d'une délégation d'élus lorsque des représentants de Niort sont invités par notre ville jumelle Atakpamé.

Toutefois, il est indiqué que chaque déplacement ferait l'objet d'une délibération spécifique de notre assemblée.

C'est dans ce cadre qu'à l'occasion d'une invitation à Atakpamé en février 2002, trois élus (Andrée CHAREYRE, Alain BAUDIN et Amaury BREUILLE) ont représenté la Ville de Niort.

Lors du Conseil du 10 décembre 2001, vous avez décidé de prendre en charge les frais de déplacement à concurrence d'une somme maximale de **2 134 €** et versée directement auprès des prestataires de service .

Toutefois, l'agence de voyage ayant souhaité que les trois élus payent leur voyage, je vous propose de rembourser chacun des participants; ce qui représente un montant global de **1920 €** .

Ce dernier se compose de la manière suivante :

Pour Alain BAUDIN, 639 € ;
Pour Andrée CHAREYRE, 639 € ;
Pour Amaury BREUILLE 642 €.

Imputation budgétaire : 920.041.6251 #07348.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à régler ces frais de déplacements et de séjour de chacun des élus qui se sont rendus à Atakpamé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)